



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 5 octobre 2023 (08h35)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
Présents	: 23	
Votants	: 24	
Convocation et affichage	: 29/09/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Laurent MARCE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Danielle MAGAND, Ronan PHILIPPE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-303 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - APPROBATION DE LA
CONVENTION AVEC AUVERGNE-RHONE-ALPES LIVRE ET LECTURE POUR LA
SUITE DU SIGNALEMENT ET DU CATALOGAGE DE MANUSCRITS CONSERVES
A LA BIBLIOTHEQUE SAINT-EXUPERY**

Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture est une association interprofessionnelle financée par la Région et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, dont les missions sont basées sur l'accompagnement des professionnels du livre. Elle développe le conseil et l'expertise auprès des différents métiers, l'information et la professionnalisation des acteurs, l'observation de la filière, les projets régionaux de coopération, la promotion de la production littéraire et éditoriale, et coordonne des dispositifs de soutien aux auteurs, éditeurs et libraires.

Cette association a lancé, en octobre 2019, une campagne de signalement des manuscrits et fonds d'archives des bibliothèques territoriales d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une campagne nationale. Il est soutenu par le service Livre et Lecture du ministère de la Culture, la Direction régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et la Bibliothèque nationale de France.

Une opération de signalement consiste à répertorier et cataloguer en détail les manuscrits, en format EAD (Encoded Archival Description). L'EAD est un format basé sur le langage XML qui permet de structurer des descriptions de manuscrits ou de documents d'archives.

La bibliothèque Saint-Exupéry n'a ni les compétences, ni les outils pour réaliser un tel travail en interne. Si les manuscrits étaient bien identifiés à la bibliothèque, ils l'étaient généralement par lots et sans détail de contenu.

Une première phase de signalement de manuscrits a eu lieu en 2022 et a permis de répertorier normativement une partie de ces collections. Il convient en 2023 de finaliser cette opération.

Cette opération permettra d'avoir une description détaillée des manuscrits sélectionnés et d'enrichir le catalogue de la bibliothèque Saint-Exupéry, mais aussi de leur donner une visibilité nationale et internationale en intégrant le CCFr (Catalogue Collectif de France). Le CCFr est un outil de la Bibliothèque nationale permettant d'interroger plusieurs catalogues de bibliothèques françaises. Il est complété d'un Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires.

Dans le cadre de cette opération, l'association Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture prend en charge le recrutement sur trois mois d'un chargé d'opération Signalement et catalogage, tandis que l'Agglo prend en charge son défraiement sur les déplacements.

Le coût pour Annonay Rhône Agglo a été estimé à 2 960,90 €, budgétés en 2023. Cette somme sera réglée directement à l'association sur présentation des justificatifs. La durée de cette opération est estimée à trois mois dont 32 jours à Annonay et pourra se faire entre octobre et décembre 2023.

VU la délibération du Conseil communautaire n°2022.449 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau communautaire,

CONSIDERANT le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention à conclure avec Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture relatif à la numérisation de manuscrits conservés à la bibliothèque Saint-Exupéry,

PRECISE que la participation à charge d'Annonay Rhône Agglo est estimée à la somme de 2 960,90 €.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/10/23
Publié le : 11/10/23
Transmis en sous-préfecture le : 09/10/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231005-44016-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET